

L'ÉPARGNE SALARIALE

DURÉE :
1 JOURNÉE
(7 HEURES, DE 9H À 17H)

Tarif :

Tarif individuel :
330 € (HT) / jour /
participant

Tarif groupe¹ :
nous consulter

Pour qui ?

- ➔ Tous les élus du CSE
- ➔ Nouveaux mandats

Objectifs pédagogiques :

- ➔ Connaître la législation applicable à l'épargne salariale
- ➔ Connaître les différents dispositifs d'épargne salariale
- ➔ Cerner les objectifs, avantages, limites de chacun des dispositifs
- ➔ Être armé pour négocier vos accords et être force de proposition

Animatrice :
Elisabeth WOLF

¹groupe de 10 personnes (au-delà : nous consulter)



Formation

L'ÉPARGNE SALARIALE

Programme :

Introduction :

Evolution des dispositifs et enjeux

Thème 1 : Participation

- Champ d'application et bénéficiaires
- Mise en œuvre de l'accord de participation
- Calcul de la réserve spéciale de participation (RSP)
- Répartition de la RSP
- Plafonds de versement
- Régime fiscal et social
- Supplément de participation (mise en place, règles d'attribution)

Thème 2 : Intéressement

- Champ d'application et bénéficiaires
- Mise en œuvre
- Calcul de l'intéressement
- Répartition individuelle
- Plafonds et versement
- Régime fiscal et social
- Supplément d'intéressement

Thème 3 : Plans d'épargne entreprise (PEE)

- Champ d'application et bénéficiaires
- Mise en place
- Alimentation du PEE et abondement
- Régime fiscal et social
- Déblocage anticipé

Thème 4 : Plan épargne pour la retraite collectif (PERCO)

- Modalités de mise en place
- Alimentation du PERCO et abondement
- Régime fiscal et social
- Déblocage anticipé

Thème 5 : Compte épargne temps (CET)

- Modalités de mise en place
- Alimentation et utilisation du CET
- Régime fiscal et social
- Passerelle vers un PEE ou un PERCO